



# LES VIOLENCES FAITES AUX ÉLUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les violences à l'encontre des élus sur les réseaux sociaux constituent une problématique croissante, mêlant diffamation, injures et cyberharcèlement. Cette situation soulève des questions juridiques complexes quant à la protection des élus et aux moyens de lutte contre ces atteintes.

## Les leviers actuels

- Cadre législatif existant : Les élus bénéficient de la protection offerte par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, qui réprime la diffamation et l'injure publiques. Cette loi s'applique également aux propos tenus sur les réseaux sociaux, considérés comme des moyens de communication publique. Ainsi, les élus peuvent engager des poursuites pour diffamation ou injure en cas de propos attentatoires à leur honneur ou à leur considération.
- Protection fonctionnelle : Les collectivités territoriales ont l'obligation d'accorder une protection fonctionnelle à leurs élus victimes d'attaques liées à leurs fonctions. Cette protection couvre les frais de justice engagés pour défendre l'élu concerné. Renforcement législatif : La loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 a renforcé la sécurité et la protection des maires et des élus locaux, notamment en rendant l'attribution de cette protection fonctionnelle automatique et en ouvrant la possibilité de l'élargir à la famille proche (parents, conjoint, enfant).

---

# CONTEXTE : UNE MONTÉE INQUIÉTANTE DES AGRESSIONS

Les violences faites aux élus connaissent une augmentation constante, avec une hausse de 15 % entre 2022 et 2023. Au 12 novembre 2023, 2 387 agressions ont été recensées, principalement sous forme de menaces, insultes, cyberharcèlement et dégradations. Les maires et conseillers municipaux sont les plus touchés, souvent lors d'échanges avec les administrés.

## Quelques chiffres clés

- 69 % des maires déclarent avoir été victimes d'incivilités.
- 27 % rapportent des agressions en ligne.
- 12 % des familles d'élus subissent aussi des violences.

## Les atteintes aux élus : une diversité d'attaques

- Cyberharcèlement : 1/4 des agressions relèvent de ce type.
- Incivilités : insultes et injures récurrentes.
- Dégradations : locaux vandalisés ou tags insultants.
- Violences physiques : bien que rares (7 %), elles demeurent préoccupantes.

# RÉPONSES MISES EN PLACE : PROTÉGER LES ÉLUS

## Signaler et porter plainte

Signalez systématiquement tout acte. Une plateforme téléphonique de soutien psychologique est disponible au **01 80 52 33 84** (7j/7 de 9h à 21h).

## Formation et accompagnement

- Policiers et gendarmes référents : 3 400 agents spécialisés dans la gestion des violences aux élus.
- Protection fonctionnelle : automatisée pour les élus victimes de harcèlement ou d'agressions.

---

# VICTIMES DE DIFFAMATION EN LIGNE : COMMENT RÉAGIR ET PROTÉGER VOS DROITS ?

Internet, avec ses multiples plateformes et réseaux sociaux, est devenu un espace où la réputation peut être attaquée en quelques clics. La diffamation en ligne est un fléau qui touche de plus en plus de personnes, et il est crucial de savoir comment réagir face à de telles attaques. Si vous êtes victime de propos diffamatoires en ligne, ne restez pas passif et agissez rapidement;

## Comprendre la diffamation en ligne et ses conséquences

Avant toute chose, il est important de comprendre ce qu'est la diffamation. En droit français, la diffamation est définie comme l'affirmation d'un fait portant atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne. Ce fait doit être précis et la personne visée identifiable, même si elle n'est pas nommée explicitement. La diffamation peut prendre de multiples formes en ligne : commentaires sur les réseaux sociaux, articles de blog, vidéos, etc.. L'impact de la diffamation en ligne peut être dévastateur, tant sur le plan personnel que professionnel.

## Agir vite et de manière stratégique

Le temps joue contre vous en matière de diffamation en ligne. Vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la publication des propos diffamatoires pour engager des poursuites. Ce délai est porté à un an si les propos sont à caractère raciste. Voici les étapes clés pour réagir efficacement face à la diffamation en ligne :

● **Conservez les preuves** : réalisez des captures d'écran des publications incriminées, en veillant à inclure la date et l'heure. Vous pouvez également enregistrer des vidéos ou des messages audio.

● **Faites constater la diffamation par un huissier de justice** : le procès-verbal dressé par l'huissier constitue une preuve **irréfutable** du caractère public des propos diffamatoires.

<https://commissaire-justice.fr/annuaire/>

● **Mettez en demeure l'auteur des propos de les retirer ou de les rectifier** : envoyez une lettre recommandée avec accusé de réception, en exposant clairement les faits reprochés et en fixant un délai raisonnable pour la suppression ou la rectification des propos.

● **Contactez un avocat spécialisé en droit de la presse** : la complexité des procédures juridiques et la spécificité du droit de la presse rendent l'assistance d'un professionnel indispensable. Votre avocat vous conseillera sur la meilleure stratégie à adopter en fonction de votre situation et de la gravité de la diffamation.

---

# QUELLES ACTIONS EN JUSTICE SONT POSSIBLES ?

Plusieurs options s'offrent à vous pour obtenir justice et réparation du préjudice subi :

- **Demander la suppression du contenu diffamatoire** : vous pouvez contacter l'hébergeur du site web ou de la plateforme où les propos ont été publiés et lui demander de supprimer le contenu incriminé. Vous pouvez invoquer le droit à l'oubli, consacré par le RGPD.
- **Demander le déréférencement du contenu sur les moteurs de recherche** : cette démarche permet d'empêcher que les pages web contenant les propos diffamatoires apparaissent dans les résultats de recherche.
- **Exercer votre droit de réponse** : vous avez le droit de publier une réponse aux propos diffamatoires dans le même support que la publication initiale.
- **Porter plainte pour diffamation** : vous pouvez déposer une plainte simple auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie, ou déposer une plainte avec constitution de partie civile pour participer activement à la procédure et demander des dommages et intérêts.
  - Avant d'envisager un dépôt de plainte, vous pouvez aussi signaler les contenus à la police ou à la gendarmerie via le [site PHAROS](#) créé spécialement pour alerter sur les contenus illicites se trouvant sur internet.
- **Engager une citation directe pour diffamation** : si vous connaissez l'identité de l'auteur et que vous disposez de suffisamment de preuves, vous pouvez saisir directement le tribunal correctionnel. Cette procédure est plus rapide car elle permet d'éviter la phase d'enquête. N'oubliez pas que l'auteur de propos diffamatoires s'expose à des sanctions pénales et civiles. La diffamation publique est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 12 000 euros, tandis que la diffamation privée est punie d'une amende de 38 euros. Vous pouvez également demander des dommages et intérêts pour le préjudice moral et matériel subi.

---

# PROTÉGER SA REPUTATION : UN COMBAT QUI MÉRITE D'ÊTRE MENÉ

Avant d'engager une action en justice, il est crucial de bien réfléchir aux conséquences potentielles et de peser le pour et le contre. Parfois, intenter une action en diffamation peut paradoxalement aggraver la situation en attirant l'attention des médias et en amplifiant la diffusion des propos litigieux, un phénomène connu sous le nom d' "effet Streisand". Les procédures judiciaires peuvent être longues, coûteuses et émotionnellement éprouvantes.

Discutez avec votre avocat des risques et des avantages de chaque option, en tenant compte des facteurs suivants :

- La gravité de la diffamation
- La solidité des preuves disponibles
- Les coûts potentiels de la procédure
- L'impact potentiel sur votre réputation et votre bien-être personnel

## Des limites légales à la notion de diffamation:

- Absence de diffamation en cas de simples jugements de valeur et critiques sarcastiques à l'encontre d'un maire : [Cass. crim., 16 janv. 2024, n° 22-87.421](#)

Un maire a porté plainte en diffamation publique pour des propos publiés sur un blog. Les Hauts magistrats ont cassé l'arrêt d'appel en jugeant que les propos qui se limitaient à des jugements de valeur et à une critique sarcastique de l'action politique, ne pouvaient être qualifiés de diffamatoires.

- Diffamation d'un ancien maire par le nouveau : [C.A. Cayenne, 8 avr. 2024, n° 22-00516](#)

Dans une autre affaire jugée cette fois par la cour d'appel de Cayenne le 8 avril 2024, un nouveau maire avait accusé son prédécesseur de malversations et autres infractions, ce qui a été jugé diffamatoire. La prescription de 3 mois a été réouverte grâce à l'article 65-2 de la loi du 29 juillet 1881, car une décision de non-lieu pénale concernant les faits incriminés était devenue définitive. La cour a retenu l'atteinte à l'honneur et à la considération de l'ancien maire, caractérisée par des actions publiques répétées. La bonne foi du nouveau maire n'a pas été admise, et il a été condamné à lui verser 3 500 € pour préjudice moral.

## L'IMPORTANCE DE BIEN PESER LE POUR ET LE CONTRE

Se défendre contre la diffamation en ligne peut être un véritable parcours du combattant, mais il est important de ne pas baisser les bras. Votre réputation est précieuse et vous avez le droit de la protéger. En agissant rapidement, en vous entourant des bons professionnels et en choisissant la stratégie la plus adaptée à votre situation, vous maximisez vos chances d'obtenir justice.